

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 janvier 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 45 + 11 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. FOLLENIUS

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, L. STEINMETZ, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, S. SCHMIDT - Suppléant -, S. LEICHTWEIS, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. E. WAGNER - Pouvoir à M. F. GERBER -, G. REUTENAUER, J.M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, MM. C. WINDSTEIN, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, J.L. RINIÉ, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER-.

Délibération n°8 : Adhésion de la Communauté de Communes au dispositif de « sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial 67 » de la Collectivité européenne d'Alsace

Rapporteur : Mme V. RUCH

Vu la délibération n° CD/2018/129 du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 13 décembre 2018 relative à la proposition d'actualisation de la stratégie départementale de l'habitat, à la proposition de création du dispositif de "sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial" et d'approbation d'un projet de convention-cadre à conclure dans ce cadre,

Vu la délibération n° CP-2021-10-6-1 de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace en date du 15 novembre 2021 prolongeant de trois ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024, le dispositif de Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat Patrimonial (SVHP)

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Habitat » en date du 15 décembre 2021 et du Bureau en date du 22 décembre 2021,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** d'ADHÉRER** au dispositif de "sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial" de la Collectivité européenne d'Alsace ;

*** de METTRE EN ŒUVRE** ce dispositif de "sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial" sur le territoire de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre selon les conditions prévues dans la convention cadre ;

*** d'APPROUVER** la convention cadre de partenariat au titre du dispositif de "sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial" ;

*** de METTRE EN PLACE** une aide financière de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre aux propriétaires selon les conditions prévues dans la convention cadre ;

* d'INSCRIRE des crédits au Budget Primitif 2022.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président